

**NUMERO : 2025-254**

**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-063 du 5 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n° 2022-520 du 05 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 08 juillet 2022, portant délégation de fonction et de signature à Madame Maïmouna CAMARA, Conseillère municipale pour tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Considérant la nécessité de confier à une société extérieure l'organisation et les manifestations du marché de Noël 2025 de la ville,

Considérant la publication d'une procédure adaptée et la réception d'un pli pour cette consultation,

Considérant le résultat de l'analyse du pli reçu,

**Décide :**

**Article 1** : De conclure le marché à procédure adaptée pour l'organisation et les animations de noël 2025 de Sarcelles avec la SARL Escape Com agence Charlie's Events localisée 16 rue Ampère - 95300 PONTOISE - SIRET n° 48281691500052.

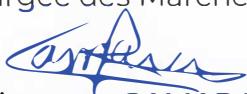
**Article 2** : La durée du marché court à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 3** : D'imputer la dépense globale et forfaitaire de 24 900 € HT sur le budget communal.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERCY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 18 novembre 2025.

Pour le Maire et par délégation,  
La Conseillère Municipale,  
Chargée des Marchés Publics,



Maïmouna CAMARA

